

2019_06_11

L'an deux mil dix-neuf, le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

X **Date de convocation du Conseil municipal : 7 juin 2019.**

■ **ETAIENT PRESENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, M. ROY, Mme BERNARD, Mme ALLAIN, Mme BILLY, Mme DUCHEZ, Mme JOSQUIN, M. TALBOT, M. DEHAY, M. AUBER, M. VOYER, Mme ROTUREAU.

■ **ABSENTS EXCUSES** : Mme RIVEAULT, M. GAUTHIER, M. FUSEAU, Mme PLOYEZ.

■ **PROCURATIONS** :

☞ Mme Nathalie RIVEAULT à M. Jean-Paul ROY.

☞ M. Laurent GAUTHIER à Mme Séverine ROTUREAU.

Nombre de Conseillers : ☞ en exercice : 17 ☞ présents : 13 ☞ votants : 15

X Madame Séverine ROTUREAU a été élue secrétaire de séance.

TARIFS ET RÈGLEMENT LOCATION SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs communaux de location des salles municipales et de mettre en place un règlement

En effet, la délibération en date du 14 avril 2015 relative aux tarifs de location des salles municipales n'est pas assez précise quant aux tarifs et aux consignes d'hygiène et de sécurité.

Les tarifs actuellement appliqués sont les suivants :

	SALLE DES FÊTES		SALLE POLYVALENTE		SALLE L. DE VINCI	
	LOCATION/JOUR		LOCATION/JOUR		LOCATION/JOUR	
	ST-VARENT	EXTÉRIEUR	ST-VARENT	EXTÉRIEUR	ST-VARENT	EXTÉRIEUR
Banquet - Repas - Buffet froid (cuisine comprise) - Dîner dansant	130,00 €	260,00 €	70,00 €	140,00 €	120,00 €	240,00 €
			Pas de bal	ni thé dansant	dans ces	deux salles
* jour suivant	50,00 €	100,00 €	35,00 €	70,00 €	50,00 €	100,00 €
Congrès ou réunions - Vin d'honneur	70,00 €	135,00 €	50,00 €	95,00 €	65,00 €	125,00 €
Séance récréative (belote, tarot, loto, tournoi de baby-foot, karaoké, etc...) avec entrée payante - sans bal	95,00 €	185,00 €	60,00 €	115,00 €	85,00 €	145,00 €
* jour suivant	50,00 €	95,00 €				
Expositions diverses ou commerciales - Ventes au détail	115,00 €	225,00 €	60,00 €	115,00 €		
Bals	235,00 €	465,00 €				

A maintes reprises, les salles municipales n'ont pas été restituées propres. De ce fait, il est proposé d'appliquer un « forfait ménage » de 70 € pour la salle polyvalente et un « forfait ménage » de 100 € pour l'Espace Léonard de Vinci.

Le forfait « ménage » s'ajoutera aux tarifs en vigueur, si les locataires veulent y souscrire.

De plus, il est nécessaire d'instaurer un règlement intérieur pour les salles municipales afin que les locataires respectent les consignes de sécurité.

Considérant que le ménage n'est pas toujours correctement effectué par les locataires,

Considérant que les mesures de sécurité, ne sont pas régulièrement appliquées,

Considérant qu'actuellement aucun règlement intérieur fixant les modalités de location et d'utilisation des salles municipales n'a été mis en place,

	SALLE POLYVALENTE		SALLE L. DE VINCI	
	LOCATION/JOUR		LOCATION/JOUR	
	ST-VARENT	EXTÉRIEUR	ST-VARENT	EXTÉRIEUR
Banquet - Repas - Buffet froid (cuisine comprise) - Dîner dansant	70,00 €	140,00 €	140,00 €	260,00 €
	Pas de bal	ni thé dansant	dans ces	deux salles
* jour suivant	35,00 €	70,00 €	70,00 €	120,00 €
Congrès ou réunions - Vin d'honneur	50,00 €	95,00 €	85,00 €	145,00 €
Séance récréative (belote, tarot, loto, tournoi de baby-foot, karaoké, etc...) avec entrée payante - sans bal	60,00 €	115,00 €	105,00 €	165,00 €
* jour suivant				
Expositions diverses ou commerciales - Ventes au détail	60,00 €	115,00 €		
Bals				

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

→ **DECIDE** d'augmenter de 20 € les tarifs de l'Espace L. de Vinci et d'adopter les tarifs ci-dessus.

→ **DECIDE** d'adopter le règlement ainsi que ses annexes.

→ **DECIDE** de ne pas appliquer ces nouveaux tarifs et le règlement pour les personnes qui ont effectué une réservation avant l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
79 - BRESSUIRE
le
Publié ou Notifié
Le



Le Maire,
Pierre RAMBAULT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Saint-Varent, le 13 juin 2019.



Le Maire,
Pierre RAMBAULT.